Form No. 3434-632 Rev C

TORO®

Count on it.

Manuel de l'utilisateur

Sulky

Tondeuses intermédiaires

N° de modèle 44401—N° de série 400000000 et suivants

Enregistrez votre produit à www.Toro.com.
Traduction du texte d'origine (FR)

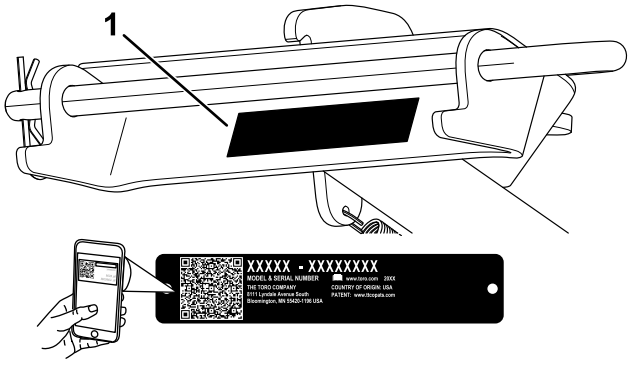
CE

3434-632 C

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE
Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées pas l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.



g294869

Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

Introduction

Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

Rendez-vous sur www.Toro.com pour tout document de formation à la sécurité et à l'utilisation des produits, pour tout renseignement concernant un produit ou un accessoire, pour obtenir l'adresse des concessionnaires ou pour enregistrer votre produit.

Pour obtenir des prestations de service, des pièces Toro d'origine ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un concessionnaire-réparateur agréé ou le service client Toro. La Figure 1 indique l'emplacement des numéros de modèle et de série du produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

Important: **Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le code QR sur l'autocollant du numéro de série (le cas échéant) afin d'accéder aux informations sur la garantie, les pièces détachées et autres renseignements sur le produit.**

Notez les numéros de modèle et de série du produit dans l'espace ci-dessous :

N° de modèle _____

N° de série _____

Ce manuel utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur des renseignements mécaniques spécifiques et **Remarque**, pour insister sur des renseignements d'ordre général méritant une attention particulière.

Table des matières

Sécurité 3
Autocollants de sécurité et d'instruction 4
Mise en service 5
1 Préparation de la machine 5
2 Installation du sulky 5
Utilisation 7
Utilisation du sulky 7
Utilisation de la position de transport 7
Entretien 8
Graissage du sulky 8

© 2020—The Toro® Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420

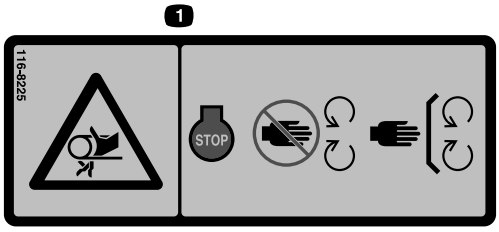
Contactez-nous sur www.Toro.com.
Imprimé aux États-Unis
Tous droits réservés

Sécurité

- Vérifiez que le sulky est correctement fixé à la machine et en bon état de marche avant l'utilisation.
- N'essayez pas de stabiliser la machine en posant le pied à terre. Si vous perdez le contrôle de la machine, descendez de la plate-forme du sulky et éloignez-vous de la machine.
- Ne mettez pas les pieds sous le sulky.
- Pendant l'utilisation du sulky, ne déplacez pas la machine à moins d'avoir les deux pieds sur la plate-forme et les deux mains posées sur les barres de référence.
- N'utilisez pas la machine en marche arrière quand vous êtes debout sur la plate-forme. Descendez de la plate-forme et laissez tourner le sulky de 180 degrés tout en faisant marche arrière.
- Avant de faire marche arrière, vérifiez que la voie est libre juste derrière la machine et sur sa trajectoire.
- Seul l'opérateur de la machine est autorisé à monter sur la plate-forme.
- Ne confiez jamais le sulky à des personnes non qualifiées.
- Descendez du sulky et bloquez-le en position de transport quand vous chargez ou déchargez la machine, et lors de l'utilisation sur des pentes.
- Ralentissez avant de tourner. Vous pouvez perdre le contrôle de la machine dans les virages serrés, quel que soit le terrain.
- N'utilisez pas le sulky sur les terrains accidentés et irréguliers.
- Utilisez toujours le sulky dans des lieux dégagés et à l'écart de tout obstacle. Si vous ne maintenez pas le sulky à une distance suffisante des arbres, murs et autres obstacles, des accidents sont possibles quand vous faites marche arrière ou quand vous prenez des virages sans tenir compte de la géographie du terrain. Utilisez le sulky uniquement dans des zones suffisamment dégagées pour lui permettre d'évoluer sans risque.
- Avant tout entretien, réparation, révision ou réglage, effectuez la procédure suivante :
 - Garez la machine sur une surface plane et horizontale.
 - Désengagez la prise de force.
 - Serrez le frein de stationnement.
 - Coupez le moteur et enlevez la clé.
- Gardez les écrous et boulons bien serrés. Maintenez le matériel propre et en bon état de marche.
- Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine.
- Ne modifiez pas le sulky et ne l'utilisez pas sur des machines non agréées.

Autocollants de sécurité et d'instruction

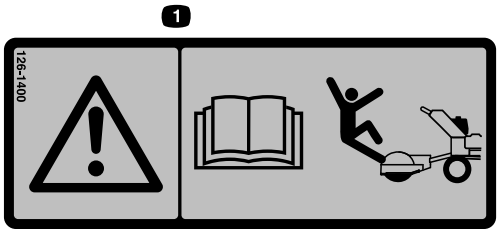
Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



decal116-8225

116-8225

1. Risque de coincement – Coupez le moteur avant d'accéder sous la tondeuse ; ne vous approchez pas des pièces mobiles et gardez toutes les protections en place.



decal126-1400

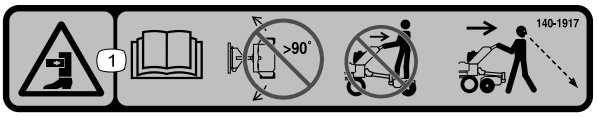
126-1400

1. Attention – lisez le *Manuel de l'utilisateur* pour en savoir plus sur les accessoires ; certains accessoires peuvent vous faire tomber.



decal133-8061

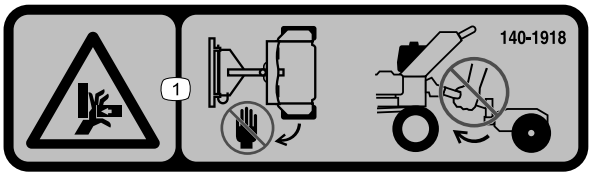
133-8061



decal140-1917

140-1917

1. Risque d'écrasement des jambes – lisez le *Manuel de l'utilisateur* ; ne prenez pas de virages à plus de 90° ; ne vous tenez pas debout sur l'accessoire quand vous faites marche arrière ; regardez derrière vous lorsque vous faites marche arrière.



decal140-1918

140-1918

1. Risque d'écrasement des mains – n'insérez pas les mains entre l'accessoire et la machine ; ne vous tenez pas à la tige d'accouplement.

Mise en service

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Procédure	Description	Qté	Utilisation
1	Aucune pièce requise	–	Préparation de la machine.
2	Plaque de montage Boulon Écrou Axe de pivot Goupille fendue Goupille de transport Sulky	1 4 4 1 1 1 1	Installation du sulky.

Important: **Un kit masse est nécessaire pour les modèles de 91 cm et optionnel pour les autres tailles. Contactez votre réparateur agréé pour vous procurer le kit et installez-le avant d'installer le sulky.**

1

Préparation de la machine

Aucune pièce requise

Procédure

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale.
2. Désengagez la PDF et serrez le frein de stationnement.
3. Coupez le moteur et enlevez la clé.

2

Installation du sulky

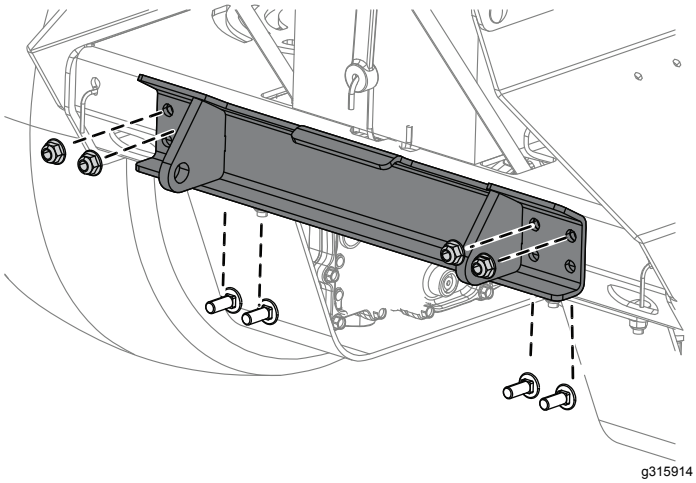
Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Plaque de montage
4	Boulon
4	Écrou
1	Axe de pivot
1	Goupille fendue
1	Goupille de transport
1	Sulky

Procédure

1. Montez la plaque arrière sur le cadre inférieur arrière de la machine avec 4 boulons et 4 écrous (Figure 2).

 Remarque: Utilisez les trous inférieurs du support pour les modèles de 91 cm. Utilisez les trous supérieurs pour tous les autres modèles.

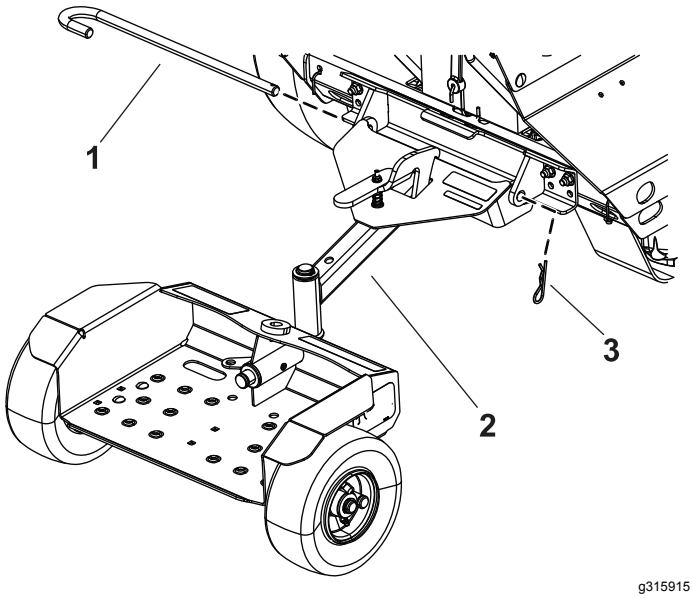


g315914

Figure 2

2. Fixez le sulky au support à l'aide de l'axe de pivot et de la goupille fendue (Figure 3).

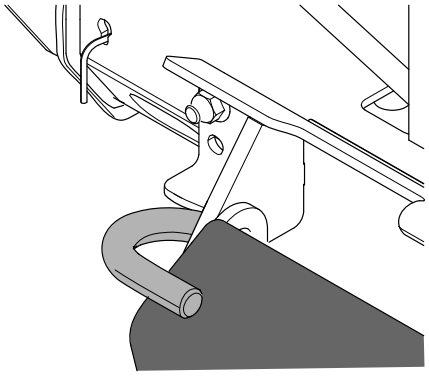
 Remarque: Assurez-vous J que l'extrémité de l'axe est en appui sur le haut de la plaque (Figure 4).



g315915

Figure 3

1. Axe de pivot
2. Sulky
3. Goupille fendue

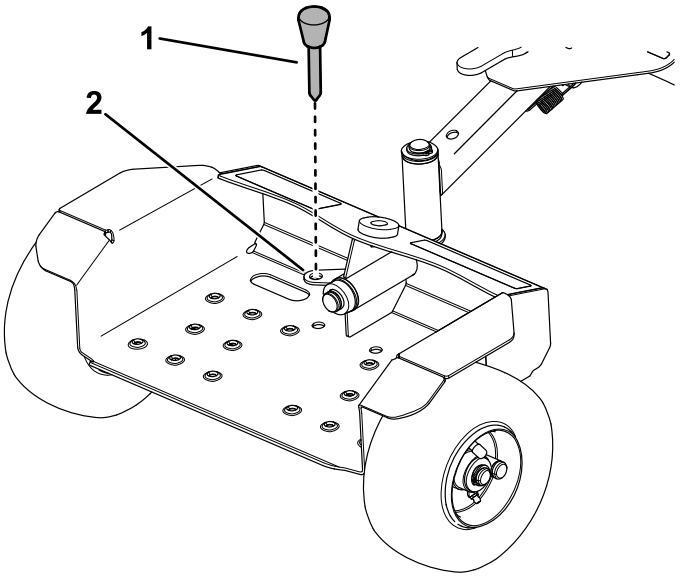


g295053

Figure 4

3. Rangez la goupille de transport dans son support, comme montré à la Figure 5.

 Important: **Ne rangez pas la goupille de transport dans le tube de la barre d'attelage pendant le fonctionnement de la machine.**



g294868

Figure 5

1. Goupille de transport
2. Support de goupille

Utilisation

⚠ ATTENTION

Vous pourriez perdre l'équilibre et vous blesser gravement en tombant de la plate-forme.

N'avancez pas avec la machine à moins d'avoir les deux pieds posés sur la plate-forme et les deux mains posées sur les barres de référence. Descendez de la plate-forme quand la machine fait marche arrière.

Utilisation du sulky

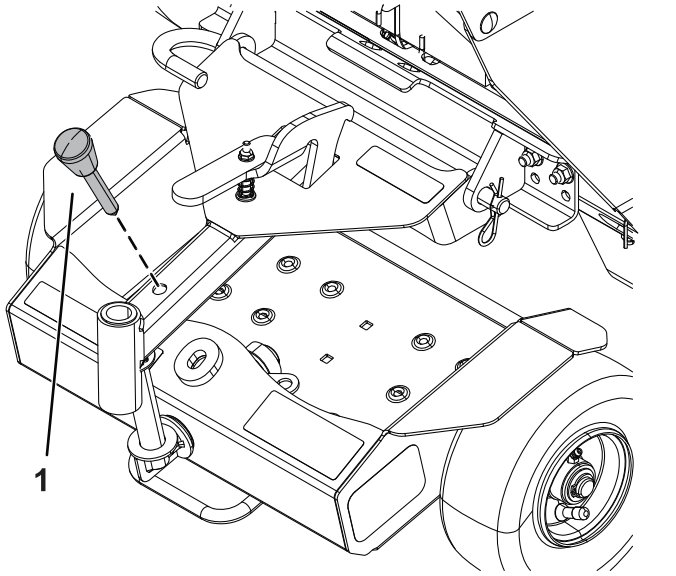
Montez sur la plate-forme du sulky avant de démarrer la machine. Tenez-vous aux barres de référence de la machine pour maintenir votre équilibre lorsque vous êtes sur la plate-forme.

Immobilisez complètement la machine et descendez de la plate-forme avant de faire marche arrière avec la machine. Le sulky tourne vers l'avant, sous la barre d'attelage, quand la machine fait marche arrière et revient à la position d'utilisation quand la machine se déplace en marche avant.

Utilisation de la position de transport

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale, désengagez la PDF et écartez les leviers de commande de déplacement à la position de VERROUILLAGE AU POINT MORT.
2. Coupez le moteur et enlevez la clé.
3. Retirez la goupille de transport.
4. Faites pivoter la plate-forme et fixez-la en position avec la goupille de transport (Figure 6).

 Remarque: Vous pouvez aussi déplacer la machine en marche arrière pour faire tourner la plate-forme.

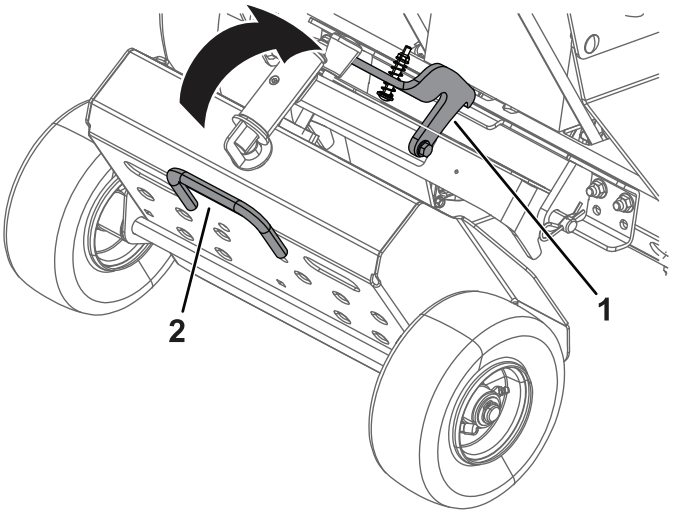


g315917

Figure 6

1. Goupille de transport

5. Saisissez la poignée et levez le sulky jusqu'à ce qu'il se verrouille sur le support (Figure 6).



g315916

Figure 7

1. Verrou
2. Poignée

6. Pour abaisser le sulky, poussez-le en avant, tirez le verrou vers l'arrière et baissez le sulky au moyen de la poignée. Retirez la goupille de transport et rangez-la sur son support (Figure 5).

Entretien

Graissage du sulky

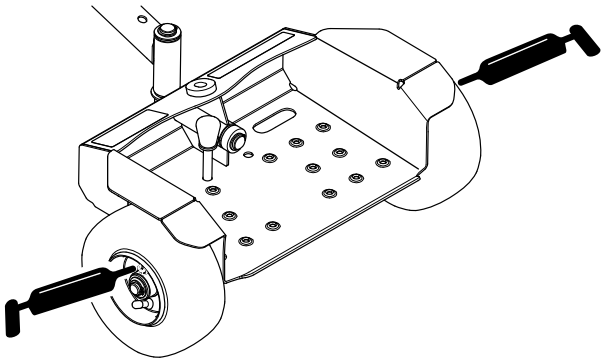
Périodicité des entretiens: À chaque utilisation ou une fois par jour—Examinez les graisseurs.

Toutes les 40 heures—Graissez la plate-forme (graissez immédiatement après chaque lavage).

Type de graisse : universelle

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale, désengagez la PDF et serrez le frein de stationnement.
2. Coupez le moteur et enlevez la clé.
3. Nettoyez les graisseurs avec un chiffon.

 Remarque: Grattez la peinture qui pourrait se trouver sur l'avant des graisseurs.
4. Raccordez une pompe à graisse au graisseur.
5. Injectez de la graisse dans les graisseurs jusqu'à ce qu'elle commence à sortir des roulements.
6. Essuyez tout excès de graisse.



g295121

Figure 8

Remarques:

Remarques:

Déclaration de confidentialité EEE/R-U

Utilisation de vos renseignements personnels par Toro

La société The Toro Company (« Toro ») respecte votre vie privée. Lorsque vous achetez nos produits, nous pouvons recueillir certaines données personnelles vous concernant, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local(e). Toro utilise ces données pour s'acquitter d'obligations contractuelles, par exemple pour enregistrer votre garantie, traiter une réclamation au titre de la garantie ou vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, mais aussi à des fins commerciales légitimes, par exemple pour mesurer la satisfaction des clients, améliorer nos produits ou vous transmettre des informations sur les produits susceptibles de vous intéresser. Toro pourra partager les données personnelles que vous lui aurez communiquées avec ses filiales, concessionnaires ou autres partenaires commerciaux dans le cadre de ces activités. Nous pouvons aussi être amenés à divulguer des données personnelles si la loi l'exige ou dans le cadre de la cession, de l'acquisition ou de la fusion d'une société. Nous ne vendrons jamais vos données personnelles à aucune autre société aux fins de marketing.

Conservation de vos données personnelles

Toro conservera vos données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux fins susmentionnées et conformément aux dispositions légales applicables. Pour plus de renseignements concernant les durées de conservation applicables, veuillez contacter legal@toro.com.

L'engagement de Toro en matière de sécurité

Vos données à caractère personnel peuvent être traitées aux États-Unis ou dans tout autre pays où la législation concernant la protection des données peut être moins rigoureuse que celle de votre propre pays de résidence. Chaque fois que nous transférerons vos données personnelles hors de votre pays de résidence, nous prendrons toutes les dispositions légales requises pour mettre en place toutes les garanties nécessaires visant à la protection et au traitement sécurisé de vos données.

Droits d'accès et de rectification

Vous pouvez être en droit de corriger ou de vérifier vos données personnelles, ou encore de vous opposer au traitement de vos données, ou d'en limiter la portée. Pour ce faire, veuillez nous contacter par courriel à legal@toro.com. Si vous avez la moindre inquiétude concernant la manière dont Toro a traité vos données personnelles, nous vous encourageons à nous en faire part directement. Veuillez noter que les résidents européens ont le droit de porter plainte auprès de leur Autorité de protection des données.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :

AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction – www.p65Warnings.ca.gov.

Qu’est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D’autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu’un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu’une société a soit (1) évalué l’exposition et conclu qu’elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d’émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d’une substance chimique de la liste, sans tenter d’en évaluer l’exposition.

Cette loi s’applique-t-elle de partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Comment les avertissements de Californie se comparent-ils aux limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d’avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu’il ne l’est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu’une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d’utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d’autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro ?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.